

DÉNOMINATION

de chemins dans la commune de Chêne-Bourg.

Du 24 Juin 1905

LE CONSEIL D'ÉTAT.

Sur la proposition des Départements des Travaux publics, des Finances et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la commune de *Chêne-Bourg* en date du 30 Mai 1905 par laquelle ce Conseil décide de désigner officiellement les chemins communaux et cantonaux ci-après comme suit :

1° L'ancien chemin communal de Jussy portera le nom de *Chemin de la Mousse*.

2° La route cantonale tendant de la route de Bonneville à la gare sera dénommée : *Avenue de la Gare*.

3° Le chemin communal et la route cantonale tendant de la gare à la route de Bonneville seront désignés par *Chemin François-Perréard*.

Certifié conforme :

Le Chancelier, Théodore BRET.